



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines
et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DES MINÉRAUX ET MÉTAUX, SPÉCIALITÉ LUSTRIER

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours externe	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	5
1) L'épreuve écrite.....	5
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier	5
C) Les épreuves d'admission	5
1) L'épreuve de dessin.....	5
2) L'épreuve pratique	5
III. Les statistiques	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

L'arrêté du 26 février 2014 fixe les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys.

L'article 4 définit les épreuves d'admissibilité comme suit :

« 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;
- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté précédemment cité définit les épreuves d'admission comme suit :

« (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Plus précisément, pour cette spécialité, l'épreuve pratique est d'une durée de 60 heures et consiste à réaliser une applique aux dimensions réelles. Elle se décline en de 3 parties :

- tournage avec pose de mollettes,
- ciselure,
- monture.

L'épreuve de dessin, d'une durée de 10 heures, consiste en la réalisation d'une partie du projet dessiné.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Mireille **KLEIN**, conservateur en chef du patrimoine, chargée de mission, département restauration, centre de recherche et de restauration des musées de France.

Membres de ce jury :

- Monsieur Daniel JALU, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des minéraux et métaux, spécialité lustrier, chef d'atelier, atelier de lustrerie-bronze, service travaux, restauration d'objets mobiliers, département des collections, Mobilier national ;
- Monsieur Franck LAJARRIGE, technicien d'art de classe supérieure, métiers des minéraux et métaux, spécialité lustrier, adjoint au chef de l'atelier lustrerie-bronze, service travaux, restauration d'objets mobiliers, département des collections, Mobilier national ;
- Monsieur Emmanuel PLÉ, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier restauration métal, département restauration, centre de recherche et de restauration des musées de France.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie : laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours externe : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 25 janvier au 26 février 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 21 mars 2016
Dates des épreuves orales	Le 22 mars 2016
Réunion d'admissibilité	Le 30 mars 2016
Dates des épreuves d'admission	Du 9 au 20 mai 2016
Réunion d'admission	Le 25 mai 2016

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

Attendus : clarté de la rédaction avec exposition des principales étapes de fabrication : liste des pièces manquantes, fonderie, tournage, monture, ciselure (+ sous-traitance).

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Attendus : identification et connaissance des styles des objets. Citer les principales caractéristiques des styles et donner leur datation. Classer les quatre objets chronologiquement.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Attendus : connaissance et description technique des techniques relatives au travail du bronze. Emploi d'un vocabulaire technique précis.

C) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve de dessin

Attendus : dessin technique propre et exact, la qualité d'exécution reposant sur le respect des codes propres à ce type d'exercice, le langage des normes.

2) L'épreuve pratique

Attendus : grande importance de la qualité d'exécution. Respect de la pièce-type. Au cas où l'objet ne pourrait être terminé dans les temps : soigner cependant les qualités d'exécution et de finition (monture, tournage et ciselure).

Ce que nous pourrions conseiller aux candidats :

- une bonne connaissance des styles des objets (réviser avec une « grammaire des styles », et visiter les principales salles historiques du Louvre, du musée d'Orsay et du musée des Arts décoratifs) ;
- bien appliquer le langage des normes pour le dessin technique : s'entraîner à ce type d'exercice.
- soigner la qualité d'exécution et de finition de l'objet pour l'épreuve pratique ;
- et pour toutes les épreuves, bien connaître les principales techniques du travail du bronze et employer le vocabulaire technique précis.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

			Admissibilité		Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	3	3	2	2	2
Femmes	3	3	2	1	1	0
Total	6	6	5	3	3	2

Seuil d'admissibilité : 15,2 sur 20.

Amplitude des notes : de 9,2 à 18,4 sur 20.

Seuil d'admission : 16,13 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,63 à 17,13 sur 20.

Mireille KLEIN
Présidente du jury